



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 1400

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par le soussigné, greffier de la Ville :

QUE le *Règlement 1400 édictant l'urbanisation du boulevard Jean-Leman phase I et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût* a été adopté par le conseil de la Ville de Candiac lors de la séance du 19 février 2018, a reçu les approbations suivantes :

- des personnes habiles à voter, le 19 mars 2018 ;
- du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 8 mai 2018.

QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 10 mai 2018.


Me Yan Pion, avocat
Greffier et directeur
Services juridiques